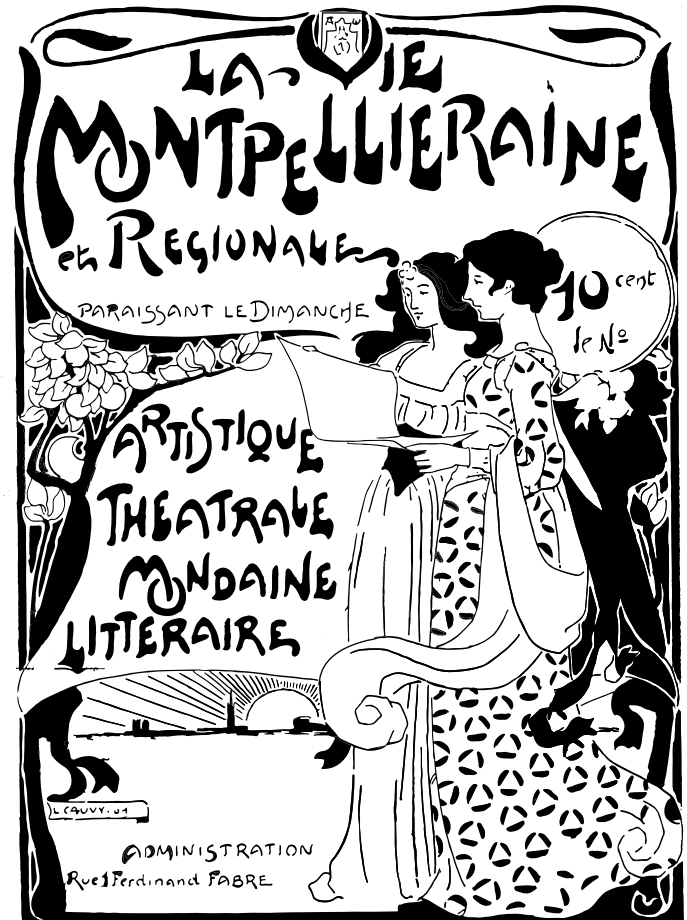


Réflexion pour une meilleure efficacité de la contractualisation : Conduite de projets, pilotage et moyens affectés

Intervention
de Cécile Jodlowski-Perra,
Directrice de
Languedoc-Roussillon livre et lecture



Conduite de projets de contractualisation à travers 2 exemples

Le pôle associé régional Languedoc-Roussillon

La convention Languedoc-Roussillon avec le Conseil général / départemental de l'Aude



1. Le Pôle associé régional Languedoc-Roussillon

- **La politique territoriale**

- **du Département de la coopération de la BNF**

1 des 3 priorités du contrat de performance de la BNF

14 pôles associés régionaux et 1 interrégional aujourd'hui

- **Le PAR Languedoc-Roussillon : un pionnier en 2007**

Région LR : la 1^{ère} collectivité à signer une convention de PAR
depuis, 2 autres régions : Aquitaine et Midi-Pyrénées

1^{ère} convention en LR : 2008-2011

2^{ème} : 2012-2014 et accueil des JPAC en oct 2014

3^{ème} (en cours de signature) : 2015-2019

2^{ème} Pôle associé en LR, celui, thématique, en langue occitane
avec le CIRDOC

La convention de pôle associé régional Languedoc-Roussillon, outil de pilotage et de répartition des rôles

- **La BMC de Montpellier**

Correspondant scientifique du pôle : réalisation de la bibliographie régionale en LF et coordination des opérations de numérisation des sociétés savantes (expertise)

- **la Région LR**

Correspondant opérationnel du pôle : développement du portail culturel régional + définition des conditions de numérisation en concertation avec la BNF et la Commission patrimoine du pôle associé.

- **La Drac LR**

Correspondant contractuel du pôle : œuvre à la complémentarité et à la contractualisation des politiques patrimoniales de l'Etat et des collectivités territoriales auxquelles elle apporte son soutien scientifique et financier (coordination stratégique + interlocuteur de la BNF pour l'évaluation)

La convention de pôle associé régional Languedoc-Roussillon, outil de répartition des rôles (suite)

- **Languedoc-Roussillon livre et lecture**

Référent opérationnel du pôle : coordination et réalisation des plans régionaux de numérisation, mise en œuvre du recensement des fonds patrimoniaux en région et signalement de ceux-ci dans le RNBFD.

- **📖 BNF (département de la Coopération)**

Coopération avec les bibliothèques et centres de documentation français et étrangers et participation, dans le cadre de la politique définie par l'Etat, à la mise en commun des ressources documentaires françaises » (décret janvier 1994).

La convention de pôle associé régional Languedoc-Roussillon, outil de répartition des rôles (suite)

1/ Un texte-outil de gouvernance

des répartitions claires des rôles de chacun

2/ Un document de définition des intentions

Fonde l'action en commun

Sert de cadre au bilan

3/ Un cadre avec une réelle souplesse permettant les évolutions

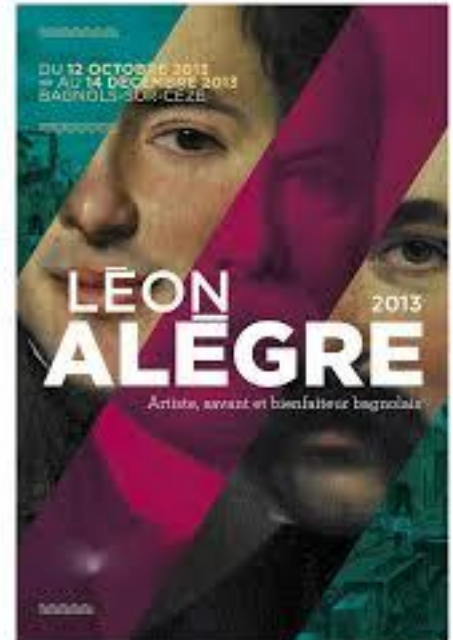
Passage de 5 à 8 signataires : BMC de Nîmes, Université de Montpellier et Université Paul Valéry de Montpellier III

Passage d'un contrat triennal à un contrat quinquennal, suite à un audit interne à la BNF (étude des circuits administratifs et financiers de la politique de coopération nationale)

Le pôle associé régional Languedoc-Roussillon, deux exemples de réalisation

La numérisation du fonds Léon Alègre à Bagnols sur Cèze

- Un humaniste régional du XIX^e s, illustre dans le domaine de la peinture et du dessin, mais aussi de l'archéologie et de l'histoire. Personnalité-phare de la commune.
- La Médiathèque municipale (qui porte son nom) possède dans son fonds ancien ses archives et de nombreux documents. Grâce à une campagne soutenue par la BNF, cet ensemble rare et précieux est en cours de numérisation.
- Cet établissement est membre de la commission Patrimoine du PAR LR et a à ce titre participé à la numérisation de la presse ancienne bagnolaise



Le pôle associé régional Languedoc-Roussillon, deux exemples de réalisation

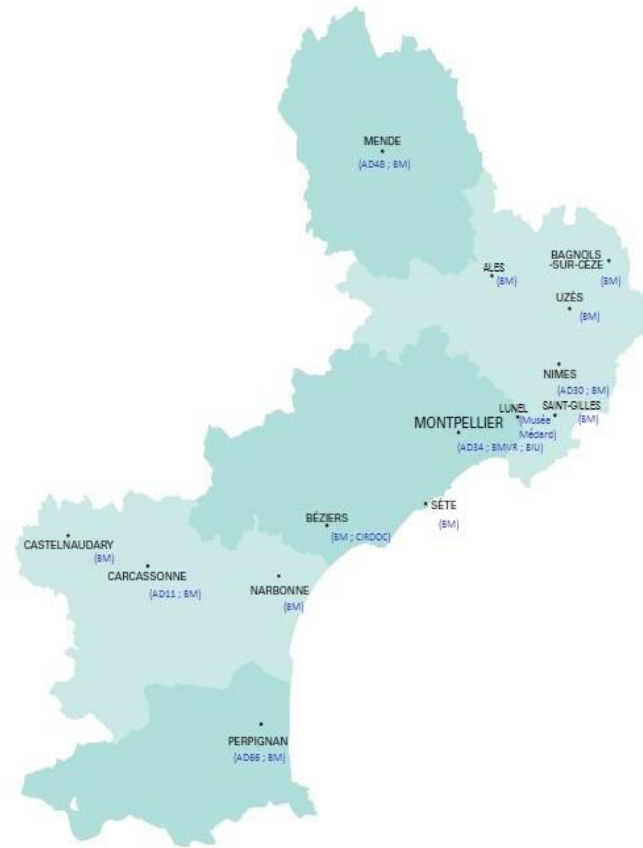
L'index numérique régional de titres et noms de villes

- Concerne un index de noms de lieux et de personnes à partir de dictionnaires de mots en langues occitane et catalane (*Lou Tresor Dou Felibrige*, dictionnaire topographique du Gard, *Histoire littéraire de Nîmes*, *Dictionnaire bibliographique du mouvement ouvrier cettois puis sétois*, etc) , destiné à valoriser la presse ancienne numérisée et à optimiser le taux d'OCR des pages numérisées.
- Réalisé par LR livre et lecture en collaboration avec plusieurs établissements documentaires du PAR, dans une optique de mutualisation de cet outil par l'ensemble du PAR.
- Financé à 50 % par la Région et à 50 % grâce à une convention d'application avec la BNF dans le cadre du PAR



2. La convention Languedoc-Roussillon avec le Département de l'Aude

- **L'impulsion d'origine du CA de LR livre et lecture**
- Diversifier les financements de l'association
- Invitation à ancrer davantage d'actions sur les territoires ruraux voire isolés (aménagement du territoire).
Mêmes problématiques avec les collectivités Lozère, P.O. voire Gard.



2. La convention Languedoc-Roussillon avec le Département de l'Aude (suite)

- **Le préalable administratif : réforme des statuts de notre association**
- 2008-2012 : une association fermée :
17 membres, 3 collèges : 5 de droit, 2 qualifiés,
10 associés (sur nomination Drac- Région).
- 2012-2013 : **ouverture de la gouvernance** :
174 membres répartis sur 3 collèges : 4 membres de droit + les CG's ; ; 2
membres qualifiés ; 10 associés (5 sous-collèges élus par l'ensemble
des professionnels adhérents)
- **Entrée des départements** comme membres de droit **sous condition** :
 - « Les Conseils généraux de la Région Languedoc-Roussillon ne peuvent individuellement devenir membre du collège des membres de droit de l'association que sous la condition d'un financement annuel minimum de 10 000 euros. » art 3, règlement intérieur de l'association
 - « Chaque Conseil général est représenté par son Président ou son représentant sous condition d'un financement minimum tel que prévu à l'article 3 du Règlement intérieur ». Art 5.1.1.3 des Statuts

La convention Languedoc-Roussillon avec le Département de l'Aude (suite)

1^è convention bipartite sur 2012-2014

- Conseil général de l'Aude
- LR livre et lecture

2^è convention quadripartite sur 2015-2017

- idem + Drac et Région sur le texte-cadre
- convention d'attribution financière bi-partite

Moyens financiers : 20 000 euros par an sur 3 ans

**en 2014 : 19 000 euros « seulement » par mesure de
rigueur**

19 000 euros par an, sur 3 ans supplémentaires

Objectifs et actions liés à la convention LR-Aude

☐ Renforcer la coopération régionale au niveau de la création et l'interprofession

Commandes littéraires, Auteurs au collège, liens avec Banquets de Lagrasse, Centre Joë Bousquet et Montolieu

2. Concourir au développement économique et à l'aménagement du territoire audois

Expérimentation numérique en bibliothèque, diagnostics librairies, portail numérique de géolocalisation des œuvres littéraires, présence des acteurs audois à l'international...

3. Améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle au plus grand nombre

Médiation, réflexion sur l'intercommunalité, collaboration avec la BDA



■ La convention avec le Département de l'Aude :
Conduite de projet, pilotage et moyens

1/ des moyens adaptés (financiers et autres)

Financement triennal renouvelé

Réforme des statuts

2/ Un diagnostic livre et lecture préalable

Étude ABCD « préalable à la définition d'un projet autour du livre, de la lecture, de la pensée et du patrimoine écrit » conduite sur 18 mois et restituée publiquement auprès des élus et des professionnels

**3/ Des logiques convergentes à l'œuvre
d'où une synergie**

Contrat Territoire lecture (en cours)

Projet de CT EAC

